



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20241510-30

Reims, le 15 octobre 2024

**DELIBERATION
relative aux Conventions**

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Point de l'ordre du jour :

Approbations de conventions :

Vu l'énoncé des motifs exposés en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Approbation d'une convention de partenariat avec l'ESAD de Reims

Article 1

Approbation du principe de la convention de partenariat avec l'ESAD de Reims portant sur l'organisation d'un WORKSHOP.

Article 2

Le Directeur est mandaté pour ajuster les termes de la convention au vu de l'avancée du projet et pour adapter la participation financière de l'établissement sans pour autant qu'elle ne puisse dépasser 12 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 3

Abstentions : 0

Pour : 18

Contre : 0

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau